Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 18 mai 2018
(OR. en, fr)

9054/18
ADD 1 REV 1

Dossier interinstitutionnel:
2017/0312 (NLE)

RECH 187
COMPET 320
ATO 29

NOTE

Origine:	Comité des représentants permanents (1re partie)
Destinataire:	Conseil
Nº doc. préc.:	8695/18 RECH 170 COMPET 283 ATO 25 + REV 1 + ADD 1 + ADD 2
Objet:	Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL sur le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique (2019-2020) complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" *- Orientation générale* *- Déclarations des délégations autrichienne et luxembourgeoise*

DECLARATION DE LA DELEGATION AUTRICHIENNE

L'Autriche a suivi une approche constructive durant les négociations sur le programme de recherche et de formation Euratom 2019-2020, en vue de permettre la poursuite des mesures destinées à accroître la sûreté et la sécurité des citoyens européens et de leur environnement.

Le texte de cette orientation générale est identique en substance à celui du programme actuellement en cours (2014-2018). Par conséquent, la position autrichienne demeure aussi la même. L'Autriche se félicite de la mise en évidence des aspects liés à la sûreté et la sécurité dans l'ensemble du texte. Toutefois, l'Autriche reste très critique en ce qui concerne le financement par l'UE ou tout cadre favorable aux centrales nucléaires. Dès lors, l'Autriche a l'intention de s'abstenir.

DECLARATION DE LA DELEGATION LUXEMBOURGEOISE

Le Luxembourg reconnaît l'importance du programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique (2019-2020) complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020", ainsi que la nécessité de mettre davantage l'accent sur la sûreté nucléaire contribuant à une réorientation de la recherche nucléaire. Ainsi le Luxembourg accueille favorablement le compromis tout en maintenant cependant son attitude critique vis-à-vis de la recherche nucléaire.

Le Luxembourg insiste toutefois sur le fait qu'à l'avenir les fonds européens consacrés aux activités de recherche et de formation devront être orientés davantage vers les énergies renouvelables.

Le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique (2019-2020) n'amorçant pas une telle réorientation vers les énergies renouvelables, le Luxembourg ne peut y souscrire dans sa globalité et s'abstient par conséquent du vote.